

<b>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>N° DEL20220721_056/497</b>
	<b>Du 21 JUILLET 2022 à 18 heures 30</b>
<b><u>NOMBRE :</u></b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : ... .. 20</b> <b>De Votants : ..... 27</b> <b>Absents ayant donné procuration ..... 7</b> <b>Absents excusés sans procuration ..... 0</b> <b>Absents non excusés sans procuration ..... 0</b>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle Polyvalente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p><b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; DENAT Sophie ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice</p> <p><b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Mme MAZAY Isabelle qui avait donné procuration à M. CHAILAN Jean-Luc ; M. SERVILE Marc qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme ; Mme ESCUDIER Sophie qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. ETIENNE Patrick ; Mme ROCCO Catherine qui avait donné procuration à Mme BROSSETTE Alice. ; M. AUGIER Marc qui avait donné procuration à Mme CRES Elisabeth ; Mme MARTIN Laurence qui avait donné procuration à M. ROUQUIER Bruno</p> <p><b>Etaient absents excusés sans procuration : -</b>  <b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b></p>
<b><u>Objet :</u></b> <b>Intempéries Septembre 2021- Demande subvention DETR</b>	

Monsieur le Maire, rapporteur,

Rappelle que la Commune a été touchée par les intempéries du 14 septembre 2021 pour lesquelles l'état de catastrophes naturelles a été reconnu.

Les bâtiments communaux endommagés ont fait l'objet d'une déclaration de sinistre à notre assurance pour un montant de dégâts qui s'élève à 27 160.50 €. Après évaluation des réparations par le cabinet Polyexpert le montant pris en charge par l'assurance est de 22 362.60 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 4 797,00 €.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

**DECIDE** de solliciter une subvention de 4 797,00 € auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le,

09 AOÛT 2022

Le Maire,

Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de Séance

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr/>